POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 298

novembre 2018 - 6 €

Un 34e Congrès entre passage de relais et course de fond

◀ Les élus fidèles au rendez-vous du 34e Congrès de l'ANEM à Morteau

◀ Sébastien Lecornu : « Je ne souhaite pas que l'ANEM soit écartée plus longtemps de la Conférence nationale des territoires »

ÉLUS, VOUS AVEZ DROIT À LA FORMATION UTILISEZ-LE !

FORMATION DES ELUS DE LA MONTAGNE

*D*ans la profusion des offres de formation, **l'ANEM se démarque par son expertise des territoires de montagne et de leurs besoins spécifiques**. Bénéficiaire de plus de 30 années de militantisme au service de la montagne, son catalogue de formation a été pensé pour répondre à leurs problématiques.

La place des communes de montagne dans les grandes intercommunalités, le développement de l'attractivité des stations grâce à une stratégie marketing et un plan d'action, la mobilité et les transports en montagne en passant par les territoires transfrontaliers… autant de thématiques pour lesquelles **l'ANEM accompagne les élus dans l'exercice de leurs responsabilités *via* des formations adaptées à leurs besoins au quotidien.**

L'Association veut répondre au mieux aux attentes de ses élus avec la possibilité de poser des questions à l'avance afin que ses experts formateurs adaptent le contenu de la formation ainsi que la possibilité d'organiser des formations sur-mesure en région.

Chaque élu(e) acquiert 20 heures au titre du droit individuel à la formation (DIF) chaque année. Le DIF s'ajoute aux autres possibilités de formation des élus directement financées par la collectivité.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) assure la gestion administrative, technique et financière d'un fonds de financement et de gestion du droit individuel à la formation des élus locaux. **Retrouvez toutes les informations utiles sur le site : www.dif-elus.fr**

Trop peu d'élus ont recours à la formation pour de multiples raisons. C'est pourquoi nous souhaitons que ceux de la montagne, dont la spécificité des territoires requiert une approche particulière, s'emparent de ce dispositif au service de leur action.

Retrouvez le catalogue des formations ainsi que les bulletins d'inscription sur le site de l'ANEM : www.anem.fr/formations/

Catherine ETCHEBARNE : 01 45 22 17 59 / c.etchebarne@anem.org
et
Véronique MAUCLAIRE : 07 82 25 35 94 / v.mauclaire@anem.org
se tiennent à votre disposition pour vous aider à construire votre projet de formation.

ANEM
www.anem.org

NUMÉRO
298
NOVEMBRE 2018

À LA UNE : Le 34e Congrès de l'ANEM qui se tenait à Morteau (Doubs) les 18 et 19 octobre était électif puisqu'il a renouvelé ses instances dirigeantes que sont le Comité directeur, la présidence et le secrétariat général. Il s'est résolument inscrit dans la continuité de la ligne d'action engagée par l'Association depuis sa création : porter la parole des élus et des territoires de montagne au niveau national, de façon unitaire et apolitique, en vertu de la solidarité montagnarde.

Reportage Photo : Bruno Gouhoury

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

ÉDITORIAL | JEANINE DUBIÉ, *secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Pyrénées*

ASSEMBLÉE NATIONALE

« TOUS POUR LA MONTAGNE »

« Je ne peux pas rédiger ce premier éditorial sans vous dire toute la fierté mais, encore plus, tout le plaisir que j'éprouve à avoir été désignée par mes pairs au poste de secrétaire générale, et je tiens à les en remercier. Si l'honneur qui m'est ainsi fait est grand, je sais par ailleurs qu'il engage lourdement, puisqu'il me revient désormais de porter haut et fort aux côtés de la présidente Annie Genevard, la voix des montagnards dans un contexte où il est de plus en plus difficile de la faire entendre.

L'attente de résultats est à la fois forte et légitime et j'entends bien y consacrer toute mon énergie. Pour ce faire, ma ligne d'action est toute trouvée et elle correspond à ma conviction la plus profonde : tout comme il n'y a pour nous, élus de la montagne, qu'un seul parti, celui de la montagne, nous ne pourrons emporter de succès qu'en restant indéfectiblement unis. Aujourd'hui, cette unité ne peut se concevoir qu'en tenant compte de la nouvelle donne de l'échiquier politique. Depuis plus d'un an en effet, le dualisme classique majorité opposition a laissé la place au niveau national à une trilogie. Chacun doit y trouver sa place en adéquation avec la réalité des territoires et celle des collectivités locales.

C'est pourquoi notre assemblée générale a validé le principe d'ouverture à une représentation tripartite et nous mettrons tout en œuvre pour la faire aboutir. Tous unis pour la montagne, tel est notre engagement. »

SOMMAIRE

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE SOLIDAIRES DES SINISTRÉS DE L'AUDE

Marie-Noëlle Battistel a fait part de la solidarité des élus de la montagne envers les victimes des inondations qui ont fait au moins quatorze morts le 15 octobre dans l'Aude. « Je me tourne, en votre nom à tous, vers nos amis et élus du massif pyrénéen pour leur faire part de notre solidarité et de nos pensées amicales, suite aux intempéries qui ont frappé l'Aude et endeuillé notre pays, a-t-elle déclaré. L'ensemble des élus de la montagne est avec vous, chers amis, dans ces moments douloureux. Vous pouvez, naturellement, compter sur notre soutien. La solidarité n'est jamais un vain mot en montagne. »

5 **Marie-Noëlle Battistel :** « Monsieur le ministre, nous ne doutons pas que vous saurez entendre les attentes des élus de montagne »

6 **Sébastien Lecornu :** « Sur tous les enjeux pour la montagne, je souhaite que nous puissions travailler ensemble »

7 **Annie Genevard :** « La solidarité et l'unité sont nos biens les plus précieux »

8 **TABLE RONDE SILVER ÉCONOMIE : Un nouveau défi pour la montagne**
- **Philippe Wahl :** « Notre promesse, c'est le facteur humain pour tous, partout et tous les jours »
- Témoignages et questions

12 **TABLE RONDE NUMÉRIQUE : Où en est le New Deal pour l'aménagement des collectivités territoriales ?**
- **Sébastien Soriano :** « Nous assistons au réveil des opérateurs. + 37 % d'investissement en trois ans c'est inédit ! »
- Témoignages et questions

16 **TABLE RONDE NOUVELLE GOUVERNANCE : Les changements institutionnels depuis l'Acte II de la loi montagne**
- **Serge Morvan :** « L'Agence nationale de la cohésion des territoires doit être au service des élus des territoires de montagne »
- Témoignages et questions

20 **Marie-Noëlle Battistel :** « Je pars, mais je reste »

22 **Autour du Congrès**

23 **Le Conseil national de la montagne renaît dans le Puy-de-Dôme**
- Joël Giraud, de nouveau président de la commission permanente
- Les messages de la présidente de l'ANEM
- La nouvelle commission permanente

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Dorothée Collet
Laure Lachaise
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Photos
Droits réservés sauf crédits
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0119G8199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 500 exemplaires.
Dépôt légal : novembre 2018

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

1 ***Marie-Noëlle Battistel, présidente de l'ANEM :*** « Monsieur le préfet, madame la présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, madame la présidente du département du Doubs, monsieur le maire, monsieur le président de la communauté de communes, mesdames et messieurs les amis, chers amis élus de la montagne, c'est une grande joie de vous retrouver et un grand honneur d'ouvrir avec vous, à Morteau, ce 34e Congrès de l'Association nationale des élus de la montagne. »

2 ***Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté :*** « Ici, vous êtes dans une région qui est riche de trois montagnes. Nous tenons à nos montagnes. C'est une identité de notre région. Inutile de vous dire que la voix de la montagne se fait entendre et que je la fais entendre en tant que présidente de région à Bruxelles, par le biais de la négociation que nous sommes en train de mener pour les nouveaux programmes européens. »

3 ***Cédric Bôle, maire de Morteau :*** « Nous sommes heureux de vous recevoir tous, élus de la montagne. À l'occasion de cet événement, vous faites de Morteau la capitale française de la montagne. Je voudrais vous remercier, encore une fois, pour votre présence nombreuse et féliciter chacun de vous pour votre engagement public. C'est un investissement vital pour nos territoires. »

4 ***Jean-Marie Binetruy, président de la communauté de communes du Val de Morteau :*** « Pour moi qui arrive en fin de carrière et qui siège au Comité directeur depuis une bonne vingtaine d'années, c'est un bonheur d'accueillir le Congrès de l'ANEM à Morteau. »

5 ***Sylvain Mathieu, vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté :*** « C'est un bonheur de travailler parmi vous. Ce qui est évoqué en permanence, c'est ce fameux esprit de la montagne. »

REMERCIEMENTS

Annie Genevard, nouvelle présidente de l'ANEM : « Je remercie tous ceux qui ont contribué au succès de ce 34e Congrès. D'abord, monsieur Sébastien Lecornu, ministre délégué aux Collectivités territoriales, qui nous a honorés de sa présence, et les grands témoins qui ont accepté d'être présents aux trois tables rondes : Sébastien Soriano, président de l'Arcep, Serge Morvan, commissaire général à l'Égalité des territoires, Philippe Wahl, président du Groupe La Poste, ainsi que tous les autres intervenants, parlementaires, élus ou experts, pour la richesse de leurs interventions, et bien sûr l'ensemble des congressistes qui ont pris la parole, questionné, interpellé, voire contesté les différents orateurs, parce que c'est la règle du jeu ici.

Je tiens aussi à remercier tous les élus du Doubs et de la Région qui nous ont soutenus pour l'organisation de notre manifestation. Tout d'abord, bien sûr, notre cher Cédric Bôle, maire de Morteau qui nous accueille, Jean-Marie Binetruy, président de la communauté de communes du Val de Morteau, Christine Bouquin, présidente du département, Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté représentée aujourd'hui par son vice-président, Sylvain Mathieu. J'y ajoute, le personnel de la mairie et de la communauté de communes de Morteau, la présidente de l'Office de tourisme du pays horloger, les élèves des deux lycées et leurs professeurs qui nous ont aidés pour l'accueil des congressistes, ainsi que les services des repas du lycée hôtelier Hyacinthe Friant de Poligny et le lycée professionnel Toussaint Louverture Pontarlier.

Je tiens à remercier aussi les nombreux bénévoles et les partenaires locaux qui ont tenu à apporter leur contribution et leur obole ainsi que tous les partenaires nationaux de l'ANEM. »

Marie-Noëlle Battistel :

« Monsieur le ministre, nous ne doutons pas que vous saurez entendre les attentes des élus de montagne »

La présidente de l'ANEM a rappelé devant Sébastien Lecornu, ministre chargé des Collectivités territoriales, les difficultés rencontrées par les habitants de la montagne et l'a remercié d'avoir réservé sa première visite dans ses nouvelles responsabilités à leurs élus.

« Monsieur le ministre,

Je veux vous remercier, bien sûr, pour votre présence qui est une marque de confiance et de considération pour l'ANEM, pour ses élus et pour les territoires de montagne.

Tous les ministres qui se sont succédé depuis 1984 à cette tribune se sont engagés, par leur présence, comme vous aujourd'hui, à nous écouter et, souvent, à nous entendre.

L'accueil des montagnards est direct, sans fioriture, mais souvent généreux et toujours loyal. Une fois passée la méfiance des premiers instants et gagnée la confiance, ils vous recevront toujours comme l'un des leurs, que vous soyez premier ou dernier de cordée, que vous veniez de la plaine normande comme vous, monsieur le ministre, ou des sommets voisins, vous serez écouté et respecté si vous tenez votre parole.

La franchise est chez les montagnards plus qu'une courtoisie. C'est une manière d'être. Certains jugeront que leurs propos sont parfois abrupts mais au moins ont-ils le mérite d'être sincères.

Monsieur le ministre, vous connaissez les problématiques auxquelles nous devons faire face. Celles du manque de moyens, de la responsabilité, de l'inadaptation des normes qui poussent certains édiles, lassés et usés, à la démission.

Vous connaissez, comme nous, ce phénomène dont la France mesurera vraiment la profondeur lors des prochaines échéances avec la crise des vocations que nous pressentons dans nos villages.

Même si, sur nos terres d'élection, l'altitude est rarement une donnée à prendre en compte, nous ne doutons pas que vous saurez entendre les attentes des élus de montagne, que vous saurez les porter et les défendre auprès du président de la République et du gouvernement.

Depuis sa fondation, l'ANEM ne défend qu'un parti, celui de la montagne. Nous comptons sur vous pour porter sa voix.

L'année dernière, la voix de la montagne avait évoqué, au-delà des sensibilités, nos craintes pour l'avenir de nos collectivités :

- nous avions souligné nos inquiétudes quant aux conséquences des économies attendues de 13 milliards d'euros à l'échelle du quinquennat ;
- nous avions évoqué l'amputation brutale des emplois aidés, la réforme de la taxe d'habitation, l'amputation des budgets des agences de l'eau ;
- nous avions interpellé votre prédécesseur sur le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités, et sur la juste représentation des montagnards dans les instances nationales.

Si madame Gourault, en faisant appel à la responsabilité dont nous n'avons jamais manquée, s'était montrée rassurante, un an après, force est de constater que nous sommes encore préoccupés :

- nos moyens d'agir ne sont pas assurés ;
- la Conférence nationale des territoires (CNT) n'accueille toujours pas de représentants de la montagne au sein du collège des membres permanents. Vous l'avez évoqué, monsieur le ministre, face aux médias à l'instant ;
- si un mince compromis a pu être trouvé sur l'eau et l'assainissement, il ne se concrétise finalement que comme un sursis jusqu'en 2026, et par une fragile et imparfaite minorité de blocage.

Ces questions persistent donc, et bien d'autres se posent à nous :

- quelle sera la visibilité de la montagne dans la réforme institutionnelle ?
- quelle attention sera portée à la représentation des territoires ruraux et de montagne ?
- l'Agence nationale pour la cohésion des territoires servira-t-elle la montagne à la hauteur de ses besoins ?
- quelle place et quel traitement spécifique seront réservés aux territoires de montagne au sein de cette Agence ? Que deviendront notamment les commissariats à l'aménagement des massifs ?
- quel sera l'impact de la nouvelle politique agricole commune sur la période 2021-2027 ?
- pourrons-nous débattre sereinement de la question des prédateurs et nous interroger ensemble sur l'acceptation sociale des récents lâchers d'ourses dans les Pyrénées ?
- le nouveau plan loup pour la pérdiode 2018-2023 réussira-t-il à rassurer les éleveurs et à trouver le juste équilibre entre défense de la biodiversité et défense du pastoralisme, indispensable aux secteurs de montagne ?

Monsieur le ministre, je suis allée directement au fait, sans prendre de détours afin que nos rapports soient les plus clairs et les plus sincères, et que vous puissiez nous apporter des réponses rassurantes sur votre vision et votre pratique de la politique de la montagne.

Nous vous remercions de l'attention que vous pourrez porter à nos demandes et de l'écoute que vous nous témoignerez.

Je ne doute pas que vous le fassiez en vous appuyant sur cette sage pensée : « Qui prend conseil franchit la montagne. Qui n'en prend point fait fausse route même en plaine. »

Retrouvez le discours complet de Marie-Noëlle Battistel sur www.anem.fr

Sébastien Lecornu :

« Sur tous les enjeux pour la montagne, je souhaite que nous puissions travailler ensemble »

Pour son premier déplacement ministériel dans ses nouvelles fonctions, Sébastien Lecornu, ministre chargé des Collectivités territoriales, s'est engagé à ce qu'un représentant de la montagne siège enfin à la Conférence nationale des territoires. « C'est une très bonne nouvelle pour l'ANEM », a souligné Marie-Noëlle Battistel.

« Il faut un organe de dialogue où l'on peut travailler et je ne souhaite pas que l'ANEM soit écartée plus longtemps de la Conférence nationale des territoires. Vous devrez faire votre entrée prochainement dans le cadre de ses instances de dialogue et je veillerai à cela bien évidemment.

Il y a trois familles de thèmes et d'enjeux sur lesquelles nous avons, collectivement, une responsabilité. La première est évidente, c'est la question du désenclavement avec, bien entendu, l'urgence numérique (lire aussi pages 11-12-13). Mais le désenclavement, c'est aussi l'accès aux soins qui est une question fondamentalement difficile. (…) Il y a beaucoup d'initiatives ici ou là qui sont des initiatives intéressantes mais pour lesquelles, aujourd'hui, il faut fixer un cadre et une méthode pour ne pas s'éparpiller et parvenir à trouver des solutions.

Le deuxième autre grand axe sur les politiques que nous pouvons mener tous ensemble, c'est évidemment la question du défi climatique. (…) Après les territoires ultramarins, j'ai la faiblesse de penser que ce sont les collectivités du littoral et de la montagne qui vont être les premières confrontées à cette réalité. En matière de prévention des risques, je souhaite qu'on puisse travailler ensemble. Sachez que l'ONF, le CEREMA, l'IRSTEA et les agences de l'eau financent beaucoup d'études pour observer, avec Météo France et d'autres organismes, le phénomène de fonte des glaciers. La transition écologique pose tous les défis que l'on peut relever sur l'énergie. Le gouvernement – comme le président de la République s'y était engagé – va augmenter, chaque année, le fonds chaleur de l'ADEME afin de financer des travaux de rénovation énergétique ou de nouvelles productions d'énergie dans vos collectivités.

Il y a des enjeux importants dans les territoires de montagne sur les énergies renouvelables, notamment le solaire sur lequel nous avons pris des mesures importantes en aides financières et en simplifications réglementaires. J'ai cru comprendre qu'une simplification supplémentaire était attendue en montagne autour des refuges, notamment, pour les équiper en panneaux solaires. J'ai passé des instructions à la Direction générale de l'énergie et du climat hier après-midi sur le sujet pour que, en lien avec vous, on puisse rapidement prendre les mesures qui s'imposent. Deux milliards d'euros ont été mis sur la table pour la rénovation des réseaux d'eau uniquement pour les territoires ruraux. Deux milliards d'euros encore sont mis sur la table pour les travaux de droit commun qui concernent tous les autres territoires.

Dernier grand axe sur lequel je souhaite qu'on puisse travailler ensemble, c'est évidemment la question de la simplification, de l'adaptation et de l'expérimentation. Il faut quand même qu'on se dise la vérité : quand on parle de simplification, d'adaptation et d'expérimentation, tout le monde est d'accord. Mais lorsqu'il s'agit de trouver des exemples concrets pour le faire, c'est parfois un peu plus difficile. L'expérimentation, la simplification et l'adaptation, c'est possible si cela se fait clairement et si personne ne se défausse de ses propres responsabilités parce qu'il faut bien que quelqu'un soit responsable à un moment donné.

Je pense aussi que cette question de simplification doit comprendre une dimension de droit européen. Je faisais allusion aux concessions hydroélectriques. C'est vrai également pour d'autres thématiques, y compris sur les fonds structurels européens (FEDER, FSE, etc.), sur lesquels on peut avoir des autorités de gestion de ces crédits en proximité – notamment les conseils régionaux, parfois les conseils départementaux ou les services de l'État. Il faut savoir bâtir de nouvelles dynamiques sur le sujet.

La réforme constitutionnelle sera un moment important avec ce qu'on appelle la différenciation.

Je suis décentralisateur mais je crois en l'État-nation et, en même temps, il faut quand même arriver à donner un peu de liberté aux territoires pour que l'intelligence du terrain puisse se faire.

Je crois que, là aussi, l'ANEM peut avoir un rôle majeur à jouer sur la différenciation appliquée à la montagne. C'est une piste que je mets sur la table pour travailler. »

L'intervention complète du ministre est visible sur le site de l'ANEM : www.anem.fr

À l'arrivée du ministre chargé des Collectivités territoriales.

Annie Genevard :

« La solidarité et l'unité sont nos biens les plus précieux »

En détaillant les grandes lignes de la politique qu'elle entend mener, la nouvelle présidente des élus de la montagne a souligné que, sans l'action quotidienne de l'ANEM, les intérêts de leurs territoires se seraient perdus dans les politiques publiques.

« Je m'adresse avec émotion aux adhérents, ici présents, pour les remercier de la confiance qu'ils m'ont accordée en me portant à la présidence de notre Association. Avec moi, vous avez désigné une secrétaire générale, Jeanine Dubié, et accepté la proposition que nous avons faite du poste de vice-président à la majorité dont j'espère qu'il sera rapidement pourvu. Ce triumvirat est une nouveauté depuis la création de l'Association en 1984. Soyez assurés que nous saurons créer, je n'en doute pas un instant, une équipe confiante et soudée comme ont su le faire tous nos prédécesseurs, sans exception.

Je souhaite à nouveau remercier Marie-Noëlle Battistel. Nous avons eu des relations d'une grande fluidité, d'une très grande loyauté. Si cela a été possible, c'est grâce aux qualités humaines et personnelles de Marie-Noëlle (lire aussi page 21).

Pour l'ANEM, compte tenu des évolutions décidées, de celles qui restent nécessaires, je vais proposer la création d'un groupe de travail portant sur la présence territoriale.

Je tiens aussi à vous dire que nous allons veiller à ce que nous soyons encore mieux connus, encore mieux reconnus, encore mieux organisés au niveau des régions. Je tiens à vous annoncer aussi que le ministre de l'Intérieur a renouvelé l'agrément de l'ANEM comme organisme de formation. Nos premières formations auront lieu en Isère et dans les Pyrénées-Orientales.

La relance de la politique nationale de la montagne constituera un point essentiel de notre action. Nous devons réussir à ce que soit mieux prise en compte notre spécificité notamment quand il s'agit de faire des choix sur les grandes infrastructures pour les massifs dont les équipements ne sont pas achevés, voire inexistants – qu'il s'agisse de mobilité, de couverture numérique ou de services publics de proximité.

C'est un combat inachevé, c'est un combat perpétuel. C'est le mythe de Sisyphe. C'est le tonneau des Danaïdes. C'est pour cette raison que nous allons suivre de près le projet d'Agence nationale de la cohésion des territoires dite « France territoires » et que je propose, ici, une rencontre à monsieur Morvan, commissaire général à l'Égalité des territoires. Plus concrètement encore, ma première priorité sera l'application de l'Acte II de la loi montagne du 28 décembre 2016 dont certains textes sont toujours en attente.

Deuxième sujet : la conclusion de l'accord destiné à assurer des conditions tarifaires spécifiques aux établissements scolaires qui organisent des voyages scolaires.

Troisièmement, la remise au Parlement du rapport sur la juste compensation des surcoûts associés à la pratique des actes médicaux et paramédicaux en zone de montagne.

Nous serons particulièrement vigilants sur les conséquences pour nos territoires des autres projets législatifs ou réglementaires à venir, dont certains, je ne vous le cache pas, nous préoccupent beaucoup. Il s'agit de la réforme institutionnelle.

Autres sujets d'inquiétude : la fin de la défiscalisation du gasoil non routier pour les travaux publics, pour le damage et une partie du déneigement, ainsi que les prédateurs. Nous espérons faire bouger les lignes sur le loup, sur l'ours. Il y a le lynx aussi. Nous allons être placés devant des choix fondamentaux : veut-on encore du pastoralisme en France ?

Sur la couverture numérique, les choses avancent même si certains ont l'impression qu'elles n'avancent pas. Je peux vous dire à quel point l'ANEM a été un moteur dans l'initiation du New Deal.

Nous relevons aussi avec satisfaction que l'instruction sur l'urbanisme a fait l'objet d'une concertation constructive entre l'administration et les représentants des acteurs de terrain. Elle instaure même un fonctionnement en réseau des directions départementales des territoires et des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de montagne.

Nous avons parlé des pylônes. Continuons à protéger la qualité de nos paysages.

Je serai la présidente d'une ANEM partenaire de l'État et du gouvernement. Je mettrai ainsi toute mon énergie à vous représenter dignement et utilement pour que vivent la montagne et l'ANEM. »

Sébastien Lecornu a été accueilli par les deux présidentes (la nouvelle et la sortante) de l'Association.

« TOUS MES VŒUX DE SUCCÈS, CHÈRE ANNIE »

« Je voudrais adresser mes félicitations les plus chaleureuses à Annie Genevard, notre nouvelle présidente de l'ANEM. Je sais qu'elle sera une présidente compétente et engagée au service de nos territoires. Tous mes vœux de succès, chère Annie. Je suis encore plus heureux évidemment de voir mon successeur à l'Assemblée, Annie Genevard, prendre la présidence de l'ANEM et, de ce fait, de donner pour la première fois cette prestigieuse présidence à une Jurassienne du Doubs, mais Jurassienne quand même. »

Jean-Marie Binetruy
Président de la communauté de communes du Val de Morteau

Table ronde Silver économie

Un nouveau défi pour la montagne

Plus personne n'en doute désormais : le vieillissement de la population française est, avec le réchauffement climatique, l'un des grands défis de demain. Selon l'INSEE, la population des seniors va augmenter de 1,5 % en moyenne par an entre 2013 et 2050. Le nombre des plus de 85 ans aura alors plus que doublé. Ils seront 20 millions en métropole, soit plus d'un quart de la population française. Le phénomène oblige à anticiper les problèmes autour de la notion de prévention.

« Silver économie » ? Le nom peut paraître plutôt barbare, voire trop technocratique. Et pourtant, si la Silver économie c'est effectivement du business, c'est aussi, et surtout, du soin à destination des seniors fragilisés par l'isolement, la maladie ou la perte d'autonomie. « La façon dont une société traite les personnes âgées – sans doute les personnes les plus fragiles – est un indicateur de la façon dont elle veut vivre ensemble », renchérit encore Philippe Wahl. La Silver économie et ses politiques publiques constituent un bon moyen de préparer une société plus humaine c'est-à-dire une bonne façon de préparer la société de demain.

« Dans nos territoires de montagne, il faut aussi que nous arrivions à remettre du lien entre les gens, à recréer de l'entraide entre nous », approuve Jeanine Dubié, ancienne directrice d'un EHPAD avant d'être élue dé-

Grand témoin :
- *Philippe Wahl,* président-directeur général du Groupe La Poste

Intervenants :
- *Patrick Genre,* maire de Pontarlier, conseiller régional, président du groupe hospitalier de Haute-Comté
- *Catherine Rauscher-Paris,* directrice du pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne-Franche-Comté
- *Jeanine Dubié,* députée des Hautes-Pyrénées
- *Dominique Ktorza,* directrice des politiques sociales de l'ANCV

Animateur : Thierry Eme, journaliste

putée en 2012. « Ce type d'accompagnement, dès que c'est travaillé par l'ensemble de la communauté villageoise, cela devient un lieu de rencontre, un espace dans lequel on a plaisir à se retrouver et où chacun prend sa part », poursuit-elle.

En 2010, Joëlle Abadie, maire de Tilhouse, un petit village de 123 âmes dans les Hautes-Pyrénées, et qui a été également cadre de santé, voit arriver dans l'établissement où elle travaille des personnes qui n'ont pas de problèmes de dépendance mais qui souffrent d'isolement et sont en recherche de vie sociale après la mort d'un conjoint, d'un parent ou d'un voisin…

> « Le vieillissement fait peur ? Autant contribuer à le vivre dans les meilleures conditions. C'est une question d'humanité. »

Joëlle Abadie, qui avait auparavant assisté au départ souvent assez loin de leur village de trois à quatre personnes parce qu'il n'y avait pas de places dans les EHPAD à proximité, ressent à quel point il est important de trouver des solutions qui permettent de maintenir la personne âgée dans un environnement familier afin qu'elle s'y sente en sécurité et, surtout, qu'elle conserve ce sentiment d'appartenance à la communauté villageoise.

Ainsi est né et s'est concrétisé le projet de la Marotte. À l'époque, une maison est en vente dans la commune, bâtie sur deux niveaux avec un bel espace de plain-pied, un petit parc autour. La commune se porte acquéreuse, rencontre l'ensemble des partenaires. « Tout le monde se met autour de la table : Carsat, MSA, l'ADIL, le conseil général et, deux, trois ans après, la maison est rénovée avec trois studios pour accueillir des personnes âgées et équipés pour des personnes à mobilité réduite, un appartement de 120 m² destiné à accueillir une « famille bienveillante » laquelle s'engage, en contrepartie d'un loyer modéré, à veiller sur les personnes qui sont accueillies en bas, raconte Jeanine Dubié. Et aussi un appartement de 60 m² afin de permettre l'accueil des familles ou, éventuellement, d'un professionnel dans le cadre d'une fin de vie parce que, parfois, il y a besoin aussi de garde de nuit. »

Aujourd'hui, le projet fonctionne. Trois personnes âgées sont accueillies avec des dispositifs de substitut de logement : leur médecin, leur infirmière et leur aide à domicile ayant donné leur accord pour les suivre à la Marotte. « Que demander de plus ? », se réjouit une pensionnaire âgée de 84 ans.

Le centre social intercommunal s'occupe de la gestion. Se sont aussi créés des liens entre la Marotte et la maison d'assistantes maternelles (MAM) : certains après-midi, les assistantes maternelles vont avec les enfants à la Marotte et cela occupe les personnes âgées. Elles échangent. Il y avait également une volière à rénover. Ce sont les jeunes de la commune pendant l'été 2016 qui se sont regroupés. Ils avaient de 14 à 18 ans. Leur chantier estival a été de rénover la volière. « C'est un vrai projet de construction sociétale au sein même du village, s'enthousiasme Jeanine Dubié. Ce qui est important, c'est que le projet a été partagé par l'ensemble de la communauté villageoise. Cela veut dire que, maintenant, chaque habitant du village se sent un peu responsable des personnes qui sont accueillies à la Marotte. »

On est au cœur du sujet. Voltaire disait « J'ai décidé d'être heureux. C'est bon pour la santé ». L'Association nationale des chèques vacances (ANCV) s'est inspirée de l'écrivain-philosophe. Le programme « Seniors en vacances » a été activé en 2008 avec pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, la moyenne d'âge des bénéficiaires étant de 75 ans. Depuis dix ans, ce sont 500 000 personnes qui sont parties en vacances avec un dispositif clef en main.

« Je crois réellement que nous avons fait 500 000 heureux », se félicite Dominique Ktorza, directrice des politiques sociales au sein de l'ANCV. « Plus de 95 % d'entre eux nous expliquent qu'ils ont découvert les vacances et qu'ils y retournent avec bonheur chaque année. Seniors en vacances est un lien social magnifique qui permet d'allonger la durée de vie. »

La Silver économie est partout de plus en plus omniprésente. L'unité de gérontologie de Franche-Comté, dirigée par Catherine Rauscher-Paris, est un pôle de recherche et d'expertise innovant, créé en 2010. Son équipe technique est composée de professionnels de l'ingénierie de projet au service des acteurs qui s'emparent du problème de l'amélioration de la qualité de vie des se-

« Les initiatives individuelles et locales appelées à la rescousse. »

niors à domicile, notamment.

« On les aide à vérifier si l'idée est pertinente et on les amène à passer à la concrétisation, à l'expérimentation, à l'évaluation, à la généralisation, détaille Catherine Rauscher-Paris. Nous avons les représentants des usagers avec nous et nous avons la chance d'avoir, au sein du pôle, tous les acteurs nécessaires pour aller au bout, capitaliser et généraliser un certain nombre d'innovations. »

À l'évidence, compte tenu des enjeux liés à la Silver économie et la vague démographique des personnes âgées, la coopération et la mutualisation représentent la meilleure réponse. « Autant les problématiques sont plurielles, autant les solutions le sont également, confirme Patrick Genre. Les offres existent. Elles sont publiques, souvent associatives, privées. Le rôle d'un élu sera d'identifier les différentes structures, de créer une sorte de convergence entre ces différentes offres pour répondre à un besoin établi et de faire en sorte que, globalement, on organise le territoire qui est le nôtre pour apporter ce catalogue de possibilités », insiste le maire de Pontarlier et président du centre hospitalier intercommunal la Haute-Comté.

« Je plaide pour que les personnes âgées continuent à être considérées comme des citoyens à part entière et qu'elles puissent exercer cette citoyenneté le plus longtemps possible », a conclu Jeanine Dubié sous les applaudissements.

Le maire de Pontarlier, Patrick Genre, a défendu les principes de coopération et de mutualisation afin de répondre à une problématique plurielle.

Philippe Wahl :

« Notre promesse, c'est le facteur humain pour tous, partout et tous les jours »

Philippe Wahl, président du Groupe La Poste et grand témoin de la table ronde, explique que les besoins du grand âge ne doivent pas tous être placés dans la case de la perte d'autonomie car « toute personne humaine, même plus fragile, est en recherche d'autonomie. »

« D'abord, le vieillissement est un élément absolument automatique inscrit dans la démographie profonde de notre société et qui touche d'ailleurs toutes les sociétés humaines en ce moment.

Dès lors que ce phénomène va s'affirmer en France, il est très important d'y penser, de l'anticiper et de savoir s'y adapter. Dès lors qu'il est inéluctable, un aspect du réel doit être considéré comme une chance. C'est une attitude générale vis-à-vis de la vie qu'il faut avoir.

Pourquoi est-ce une chance ? J'ai toujours deux chiffres que je mets en avant pour que nous mesurions, collectivement, ce que va représenter le choc du vieillissement sur la société française.

En 2013, il y avait 650 000 nonagénaires. En 2030, c'est-à-dire après-demain, plus si loin que ça, il y en aura 1 300 000. Cette croissance est un phénomène sociologique, démographique, économique et politique majeur. C'est sans doute l'un des changements essentiels de la société qui vient.

C'est donc bien un phénomène de masse qui est en train de se produire dans la société française et je suggère à tous – en tout cas, nous les postières et les postiers, nous nous y sommes adaptés – d'en faire un élément clef de la stratégie de demain.

Quelle est notre chance dans le vieillissement de la population et comment répondre à ses besoins ? De notre point de vue, le vieillissement se traduit par une nécessité de lien social supplémentaire, par la nécessité d'une solidarité nationale.

Le lien social est indispensable et il est à l'origine des nouvelles offres que La Poste a développées sur l'ensemble du territoire et, notamment, cette visite aux personnes âgées qu'une famille peut commander et qui s'appelle « Veiller sur mes parents ». C'est venu d'une discussion avec les clients qui disaient (et je pense que c'est plus vrai encore dans les zones de montagne qu'ailleurs sur le territoire) : « la seule personne que nous voyons, c'est la factrice et le facteur. »

Le raisonnement que nous avons mené à partir de ces réactions de milliers de personnes est le suivant : que se passera-t-il le jour où il n'y aura plus de lettres, car le patron de La Poste doit envisager qu'un jour, au lieu d'avoir 18 milliards d'objets comme en 2008, 9 milliards l'année prochaine, il n'y aura bientôt plus que 4 ou 5 milliards d'objets ? Que se passera-t-il alors pour ce lien social dont nos factrices et nos facteurs sont le soutien et même le moyen et le vecteur ?

Il y a donc la nécessité de penser à ces besoins. Les besoins du grand âge sont des besoins spécifiques qui ne doivent pas être ignorés. Ce sont des besoins qu'il ne faut pas immédiatement classer dans la catégorie de la perte d'autonomie car toute personne humaine, même plus fragile, recherche l'autonomie et demande à vivre sa vieillesse chez elle le plus longtemps possible.

Il y a donc maintenant, à La Poste, une unité d'affaires qui s'appelle la Silver économie. Son chiffre d'affaires approche les 200 millions d'euros[1]. Pour moi, l'objectif est d'être le leader de ces services de proximité humaine dans les régions de montagne comme ailleurs. Pourquoi plus dans les régions de montagne ? Parce que votre territoire a des spécificités d'isolement et d'autonomie de distance qui exigent plus de lien social encore. »

(1) Dont 60 millions en recettes pour le Groupe La Poste (NDLR).

OÙ SONT LES AIDES À DOMICILE ?

« On est en train de mettre en place un système de mal-vivre au domicile et les familles, les unes après les autres, viennent me voir pour me dire : ne connais-tu pas une personne qui pourrait nous aider ? On ne trouve pas, l'EHPAD est complet », dénonce le maire de Frasne, Philippe Alpy, qui se fait le porte-parole de tous ses collègues. Pour Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, il s'agit, en effet, d'un combat à mener de toute urgence : « On a là des emplois qui sont essentiels en termes humains et qui concourent à l'économie locale de façon extrêmement importante. Le problème est qu'ils ne sont pas assez payés parce qu'ils ne sont pas assez reconnus. Il faut que l'État l'entende et l'État ne l'a jamais entendu. »

« Ce sont les métiers qui doivent être mieux reconnus, des gens qui doivent être formés et qui doivent être mieux rémunérés, développe Jeanine Dubié. Je suis très en colère quand j'entends madame Buzyn dire que c'est un problème d'organisation. Ce n'est pas forcément elle qui est responsable, mais pour avoir été directrice d'EHPAD, pour avoir fait des plannings, essayer de faire que l'aide-soignante n'ait que sept ou huit toilettes dans la matinée pour pouvoir passer un peu de temps avec les personnes, cela nécessite d'autres activités à côté qui permettent justement de pouvoir payer ce personnel parce qu'avec les dotations qu'on donne c'est insuffisant. Il fallait que je vende des repas aux gendarmes. »

« Or, ces dotations sont, en outre, à chaque fois rabotées, constate la députée des Hautes-Pyrénées et cela devient insupportable pour les équipes de direction mais également pour les salariés parce que les efforts d'organisation on les a faits. Aujourd'hui, on est à l'os. Il va bien falloir qu'au niveau des autorités de tarification on accepte de payer le prix qu'il faut. Nos aînés le méritent, aussi bien à domicile qu'en établissement. »

TÉMOIGNAGES ET QUESTIONS

Sur la distribution du courrier en montagne

Gérald Martinez, *maire de Saint-Léger-les-Mélèzes :* « Monsieur Wahl, vous n'avez pas trop pris en compte les parcours parce que vous les avez encore rallongés dans le département des Hautes-Alpes. Cet hiver, nous allons encore avoir quelques difficultés pour qu'on nous apporte le courrier sachant que, en plus, on a des pics de population pendant les périodes de vacances hivernales ou estivales et que, ensuite, on a aussi beaucoup de dépendance par rapport à La Poste. Je pense que vous vous en moquez complètement. Vous avez l'impression d'avoir pris en compte notre spécificité montagne mais en réalité, sur le terrain, ce n'est pas ce qu'il se passe. »

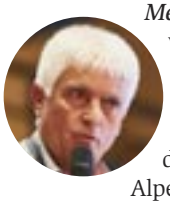

Sur les services de soins à domicile

Caroline Dalet, *conseillère départementale dans le Puy-de-Dôme :* « Le service de soins infirmiers est quelque chose qui n'a pas été évoqué même si vous avez parlé de partage de santé, d'offre de santé sur les territoires. Les services de soins infirmiers qui sont aujourd'hui financés par l'agence régionale de santé (ARS) subissent de plein fouet des baisses de dotation qui ne permettent plus de faire travailler correctement les aides-soignantes ou les infirmières coordinatrices. J'aimerais savoir si l'ANEM peut instaurer un dialogue, faire quelque chose auprès de l'ARS pour qu'on puisse permettre que cette solidarité – que nous avons mise en place depuis maintenant de nombreuses années avec les médecins qui font les prescriptions médicales et les aides-soignantes qui passent plusieurs fois par jour – fonctionne. »

La réponse d'Annie Genevard, *secrétaire générale de l'ANEM :* « Sur cette question, il faut que nous fassions bouger les lignes au niveau de l'ARS. Nous souhaitons que les élus soient davantage associés, en particulier les parlementaires, dans ces travaux parce que nous sommes les représentants de la population et qu'il n'y a pas un sujet qui préoccupe plus les Français que l'accès aux soins. Or, aujourd'hui, dans le circuit de l'ARS, il n'y a pas un parlementaire. Vous m'entendez bien ? C'est un réel problème et j'ai déposé une proposition de loi en ce sens. Je vais à nouveau déposer un amendement pour l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

En tout cas, l'ANEM sera le porte-parole des élus de la montagne sur cette question. »

Table ronde numérique

Où en est le New Deal pour l'aménagement des collectivités territoriales ?

Le gouvernement a fixé pour objectif de garantir le bon haut débit pour tous dès 2020, le très haut débit pour tous dès 2022 et une couverture mobile de qualité généralisée d'ici à 2020. Le New Deal répond à une revendication forte des associations d'élus, dont l'ANEM, et comprend : la généralisation de la 4G sur le réseau actuel des opérateurs mobiles dès 2020 ; la généralisation de la 4G sur ce qu'on appelle aujourd'hui les zones blanches à l'horizon 2022 avec un point de passage en 2020 ; une couverture accélérée des axes routiers prioritaires ; une couverture accélérée du réseau ferré régional et un dispositif de couverture ciblé à la main des collectivités territoriales.

Pour commencer, cette supplique aux élus de la montagne : « Par pitié, travaillez avec les équipes projets locales des opérateurs qui ont été lancées par les préfectures en partenariat avec les conseils départementaux. Elles sont à votre disposition pour vous éclairer autant que nous pouvons le faire sur l'endroit où il est le plus logique, le plus pertinent de déployer ; là où cela correspond à vos problématiques, à vos ambitions, à vos logiques locales. »
La supplique émane du président de la Fédération française des télécoms, Didier Casas, également directeur général adjoint de Bouygues Telecom. Au reste, si les opérateurs s'accordent à dire que le New Deal est une avancée majeure dans l'équipement numérique des territoires de montagne,

Grand témoin : *Sébastien Soriano,* président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep)

Intervenants :

- *Marie-Noëlle Battistel,* présidente de l'ANEM, députée de l'Isère
- *Jean-Marie Bernard,* président du département des Hautes-Alpes
- *Christine Bouquin,* présidente du département du Doubs
- *Jean-François Bureau,* directeur des affaires institutionnelles d'Eutelsat
- *Didier Casas,* président de la Fédération française des télécoms et directeur général adjoint de Bouygues Telecom
- *Marie-Georges Boulay,* secrétaire générale adjointe de SFR-Altice
- *Nicolas Guérin,* secrétaire général du Groupe Orange
- *Bastien Toulemonde,* directeur régional Alsace-Franche-Comté d'Enedis

Animateur : Romain Mazon, journaliste

tous sont également unanimes pour rappeler que les collectivités ont un grand rôle à jouer dans la réalité du déploiement.

C'est Nicolas Guérin, qui souligne que l'ensemble des délégués régionaux et directeurs des relations avec les collectivités locales du Groupe Orange sont présents auprès des conseils départementaux et des préfectures : « On va partout où on nous invite pour discuter de la façon dont on doit mettre en œuvre le New Deal, et ce à toutes les phases de déploiement. »

C'est Marie-Georges Boulay qui assure que SFR-Altice aspire également à œuvrer en parfaite coordination avec les élus de la montagne pour avancer, « parce que sans vous, le New Deal, nous n'arriverons pas à le respecter. »

C'est encore Didier Casas, cette fois sous la casquette de Bouygues Telecom, qui indique : « Nous souhaitons faire le plus de pédagogie possible auprès des équipes projets locales et des collectivités territoriales. »

À Morteau, les engagements des opérateurs ont fait plaisir à entendre et ces mains tendues plaisir à voir. Pas suffisamment cependant pour convaincre totalement les élus locaux, certains pointant « l'autosatisfaction des opérateurs, congrès après congrès ». Et d'autres brandissant avec indignation quelques titres récurrents des journaux locaux : « Sans téléphone depuis un mois », « Un mois sans téléphone et sans accès Internet », « Une agglomération, pas d'ADSL » ou « Quand les réseaux jouent à cache-cache ».

La charge a été rude même si chacun a bien conscience qu'il faudra encore prendre son mal en patience. Marie-Noëlle Battistel déplore que les équipes projets ne soient « malheureusement pas en place dans tous les départements ». La présidente de l'ANEM demande plus de clarté sur le calendrier 2019. Didier Casas a beau rappeler que l'information des équipes projets locales est à la charge de l'agence du numérique et du gouvernement, cela n'est pas pour rassurer les élus.

> « Les opérateurs demandent à être jugés sur les résultats et aussi un peu de patience. »

Ainsi Sylvain Mathieu, vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté, résume le désarroi général : « En théorie, note-t-il, tout va de mieux en mieux mais en pratique, dans nos campagnes, non seulement on tarde à voir venir une couverture satisfaisante en téléphonie mobile, on tarde à voir arriver un débit suffisant en Internet, mais le pire est qu'on constate une dégradation du téléphone, des lignes fixes par défaut d'entretien et, à la fin, se pose la question des délais de réparation. »

Dans le concret, et en pratique, cela donne par exemple ceci :

Jean-Marie Bernard, président du département des Hautes-Alpes : « Aujourd'hui, je me cache quand je parle des zones blanches parce qu'il n'y a pas beaucoup de mes concitoyens qui habitent dedans. Les autres me disent « avant d'aller couvrir les zones blanches, tu ferais mieux d'intervenir pour qu'on puisse circuler en toute tranquillité et en toute sécurité là où il y avait le téléphone auparavant. »

Et encore, Sylvain Mathieu, également président du parc naturel régional du Morvan : « Ce serait bien si vous pouviez, effectivement, continuer à entretenir correctement le réseau fixe parce que, je vous le dis, dans nos zones rurales, les systèmes de téléalarme ne passent que par le réseau fixe. Si on veut maintenir nos personnes âgées dans notre milieu rural, et le plus longtemps possible, il faut que ce réseau fonctionne. »

Marie-Noëlle Battistel approuve de longue date ce qui vient d'être dit : « Sur le fixe, et les opérateurs le savent, nous avons eu une réunion spécifique au cours de laquelle nous avons relayé votre inquiétude sur le suivi des désordres sur le réseau historique, reprend-elle. Pour le moment, les élus signalent le problème, ne savent pas véritablement s'il a été entendu, si quelqu'un est venu voir, s'il est réparable ou pas, dans quel délai, etc… »

Au nom d'Orange, Nicolas Guérin promet qu'une réorganisation se mettra en place assez rapidement en confiant plus de pouvoirs et de moyens aux interlocuteurs des élus de la montagne : « Tous les cas que vous avez cités, on les connaît, concède-t-il. Je ne vais pas le nier. Il y a réellement des problèmes de réseau. Je vous l'ai déjà dit. Maintenant, on va réagir et on améliorera la situation. Vous nous jugerez sur les résultats. » Même s'il est des cas où l'espoir ne fait pas vivre, les élus de la montagne ne demandent qu'à le croire. Encore une fois.

Sébastien Soriano :

« Nous assistons au réveil des opérateurs. + 37 % d'investissement en trois ans c'est inédit ! »

Depuis le 12 janvier dernier, un accord historique avec le gouvernement sur l'aménagement numérique du territoire a transformé les déclarations d'intention des quatre opérateurs privés de télécommunications auprès des collectivités territoriales en obligation de résultat sous le contrôle intégral de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) dont le président, grand témoin de cette table ronde, a voulu rassurer les élus de la montagne.

« Ce changement de paradigme a une donnée qui le résume : la mobilisation de l'investissement des opérateurs. Pendant des années, vous avez connu un secteur des télécoms qui n'investissait pas assez. Vous avez connu la France qui, dans tous les classements européens, était la lanterne rouge, ou pas loin, sur le très haut débit et sur le mobile. Ce temps-là se termine.

L'investissement dans le monde des télécoms a crû de 37 % en trois ans. Il est passé de 7 milliards d'euros par an à 9,6 milliards d'euros en trois ans, et cela va continuer.

Sur le mobile, dans le cadre du New Deal, il y a d'abord un certain nombre d'obligations qui vont arriver progressivement avec une échéance majeure en 2020, qui sont indépendantes de ce que vous pouvez faire sur le terrain. Ce sont des obligations nationales. D'ici 2020, nous allons vers une ambition nouvelle de la couverture des routes, de la couverture nouvelle des voies ferrées et le niveau général de la qualité du service va augmenter sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, il y a un dispositif nouveau qui prévoit un droit de tirage des territoires pour installer de nouveaux sites, c'est-à-dire apporter la couverture là où il n'y en a pas assez.

Les opérateurs prennent tout à leur charge. La seule chose qu'on vous invite à faire, c'est de mettre à disposition des terrains alimentés en électricité. Vous n'êtes pas obligés de le faire mais cela ne coûte rien aux élus locaux.

Deuxièmement, ce sont les territoires qui décident de la couverture additionnelle. Vous voulez couvrir une zone où personne n'habite ? C'est possible. Vous voulez couvrir une zone où ça capte un peu mais pas assez ? C'est possible. Vous voulez couvrir une zone où il y a deux opérateurs, mais pas trois ou quatre ? C'est possible. Ce sont les territoires qui décident.

Maintenant, il ne faut pas se leurrer. Il n'y a pas de baguette magique capable de faire pousser les réseaux du sol par génération spontanée. Il y a un rythme. Il faudra se mettre d'accord sur des priorités. L'État aura un rôle pour aider les territoires à faire cette hiérarchie.

Je rappelle que ces engagements sont juridiquement contraignants, que l'Arcep publiera tous les trimestres un tableau de bord pour vérifier leur mise en œuvre et nous serons sans merci vis-à-vis des opérateurs comme nous l'avons été par le passé.

Sur le fixe, la nouvelle méthode sur laquelle le gouvernement s'est engagé est de profiter d'une appétence nouvelle du marché pour couvrir ces zones en très haut débit.

Une note d'espoir ? Nous avons regardé les chiffres de l'avancement de la 4G dans les zones de montagne : en un an et en moyenne, les opérateurs sont en train de passer d'une couverture de 80 % de la population à environ 90 % en 4G. On est dans une phase de progression. »

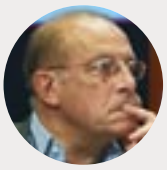

EUTELSAT : LES BOUCHÉES DOUBLES

Jean-François Bureau, ***directeur des affaires institutionnelles d'Eutelsat :*** « Nous avons décidé d'investir dans deux satellites très haut débit pour un investissement qu'Eutelsat financera à hauteur de 800 millions d'euros. Le premier arrivera fin 2019. Nous saurons alors servir 500 000 de ces 2,5 millions de foyers qui n'auront pas 8 Mbits en 2020. Le deuxième satellite arrivera en 2021. Il apportera 30 Mbits, c'est-à-dire la norme européenne du très haut débit partout et notamment en zone de montagne pour 300 000 utilisateurs. Nous allons pouvoir contribuer à environ 800 000 raccordements soit en haut débit, soit en très haut débit d'ici 2021. Donc, nous sommes une partie de la réponse. D'autant que nous avons exigé de nos industriels qu'ils baissent le prix de l'antenne pour l'utilisateur. »

ENEDIS MET SON RÉSEAU À LA DISPOSITION DES OPÉRATEURS

Bastien Toulemonde, ***directeur régional Alsace et Franche-Comté d'Enedis, filiale d'EDF et gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité :*** « On a compris que votre ambition était d'aller le plus vite possible et de faire ça le moins cher possible. On peut vous aider en mettant à la disposition des opérateurs et des collectivités, le réseau que nous exploitons pour supporter la fibre quand c'est possible. Toutefois, nous agissons dans le cadre d'une réglementation qui s'impose à nous et qui définit les conditions d'utilisation du réseau. Cet arrêté technique peut, sans doute, être adapté au regard des enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui. Si nous pouvons agir conjointement pour faire évoluer l'arrêté technique, on sera très heureux de le faire avec vous. Autrement dit, aidez-nous à vous aider. »

LE DÉPARTEMENT DU DOUBS A SU ANTICIPER

« Le département du Doubs, c'est un peu plus de 530 000 habitants, un peu plus de 560 communes et c'est surtout un département qui s'est engagé très tôt par rapport au numérique », explique sa présidente, **Christine Bouquin.** « Nous ne sommes pas partis sur une définition de montée en débit. Dès 2010, nous avons souhaité faire du THD, du FTTH (fibre optique pour tous jusqu'au domicile). Un projet qui a été validé à l'unanimité et que nous avons porté tous ensemble. (…) À l'époque, cette technologie ne faisait pas l'unanimité. Nous étions tous à faire des montées en débit mais, dans le Doubs, on a dit « On y va. On y croit ». Nous avons bien fait. Le premier schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) a été axé, comme je vous l'ai dit, sur un horizon FTTH pour 2024. Cette ambition s'est vite trouvée encore trop lointaine parce que, dans notre département, il y a beaucoup de secteurs isolés, beaucoup de communes très rurales et peu de densité de population. J'entends bien qu'il faut aller où il y a des populations mais le principe de la présidente du département et de son exécutif est d'aller partout là où il y a les populations, de ne pas faire de rupture, d'inégalités.

Avec notre projet Cap 25, nous avons décidé d'associer l'ensemble des communautés de communes. Le département du Doubs s'est engagé sur plus de 30 millions d'euros en dix ans. Nous sommes bientôt au bout, bien avant les dix ans. Nous sommes en phase d'accélération : nous sommes passés à 4 millions d'euros par an... »

LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES MISE SUR LES AMEL

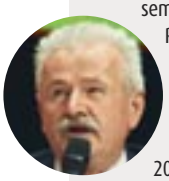

« En 2012, le département des Hautes-Alpes et celui des Alpes-de-Haute-Provence ont décidé de créer conjointement un syndicat mixte afin de développer le haut débit et la mise en place de la fibre dans l'ensemble des deux territoires avec l'appui de la Région, ce qui allait nous permettre de bénéficier des financements publics, raconte **Jean-Marie Bernard,** président des Hautes-Alpes. Ce syndicat s'est mis en route avec l'ambition de construire, d'ici 2022, une trentaine de milliers de prises dans le département des Hautes-Alpes. On a piétiné comme ce n'est pas possible. Aujourd'hui, je ne suis pas sûr que nous ayons 100 prises qui fonctionnent. Cela ne correspond pas aux enjeux du développement numérique. Heureusement que le gouvernement a pris l'initiative des AMEL (appels à manifestation d'engagements locaux). Avec notre syndicat mixte, nous avons lancé une consultation pour relayer cet appel. J'ai beaucoup d'espoir aujourd'hui qu'avec l'un des opérateurs, on arrivera à faire une zone AMEL sur l'ensemble du territoire des Hautes-Alpes ou mixte avec le département des Alpes-de-Haute-Provence et peut-être même avec une partie du département des Bouches-du-Rhône qui est rentré dans notre syndicat il y a peu de temps. »

TÉMOIGNAGES ET QUESTIONS

Paul Blanc, *président du Syndicat intercommunal de télévision du Conflent :* « La loi sur la concurrence est-elle respectée ? Parce que je crois savoir qu'à partir du moment où des opérateurs autres que TDF mettent des pylônes à la disposition des opérateurs, ils pourraient bénéficier d'une couverture en 3G et 4G beaucoup plus rapidement. »

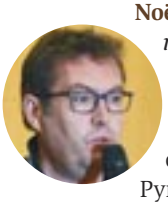

Noël Pereira Da Cunha, *maire de Pierrefitte-Nestalas :* « On connaît la liste des sites potentiels à équiper, que ce soit en 2019, 2020 ou 2021 dans les Hautes-Pyrénées. C'est cinq par an sur 470 communes… Or, il y a urgence parce que nous avons des sites où la sécurité n'est pas assurée, que ce soit pour les habitants, pour les touristes et pour les professionnels de la montagne. »

Jean-Pierre Rougeaux, *maire de Valloire :* « Je peux vous dire que nous sommes de plus en plus nombreux à nous demander si, il y a deux ans, Laurent Wauquiez n'a pas eu raison de taper du poing sur la table comme il l'a fait, parce qu'on ne nous écoute pas, on ne nous entend pas. On nous dédaigne, on méprise les élus. »

Rito Morel, *conseiller municipal du Tampon, à La Réunion :* « Je viens de comprendre pourquoi notre département est à la traîne. Malheureusement, les territoires et départements d'Outre-mer ne font pas partie des priorités pour que disparaissent les zones blanches sur nos territoires de montagne. »

Christine Bouquin, *présidente du département du Doubs :* « Le New Deal, ce n'est peut-être pas parfait mais c'est une grande avancée. »

Gérald Martinez, *maire de Saint-Léger-les-Mélèzes :* « Aujourd'hui, quand Orange vient réparer, souvent il nous remet des poteaux. C'est inadmissible, surtout qu'en montagne il y a la neige, les arbres. Plus personne ne vient élaguer les arbres, ce qui provoque de gros problèmes et on se retrouve avec des coupures. »

Michaël Kraemer, *maire de Lans-en-Vercors :* « On a eu la chance, cette année, d'avoir le Critérium du Dauphiné. Quand Orange est monté pour effectuer les premiers tests sur le site pour la diffusion des images, les techniciens se sont rendu compte que rien ne passait. Six de leurs équipes sont intervenues sur nos poteaux alors que cela faisait six ans qu'on le leur demandait… »

Bernard Jacquemin, *maire de Lanarce :* « Cet hiver nous aurons affaire au présent avec la Burle. Si vous ne connaissez pas ce vent du nord, je vous invite et vous verrez que, très souvent, dans notre commune, on n'a plus ni le filaire qui passe, ni le portable, ni le satellite et que, dans ces cas-là, je n'ai plus aucun contact avec aucune autorité. »

Michel Castanier, *maire de Cassaniouze :* « J'interpelle Orange parce que le câblage, dans l'état piteux dans lequel il est dans une partie du département, je peux vous en parler. Cet été, le 6 août, après un orage, plus de 30 % des abonnés n'ont plus eu de téléphone ni d'Internet. Pour les personnes qui avaient la téléassistance Présence verte : cinquante-cinq jours d'attente. Des restaurateurs et des hôteliers ont dû patienter pratiquement un mois. Une maison médicale, pas très loin de chez moi : quinze jours sans téléphone ! On commence à en avoir ras-le-bol. »

Table ronde nouvelle gouvernance

Les changements institutionnels depuis l'Acte II de la loi montagne

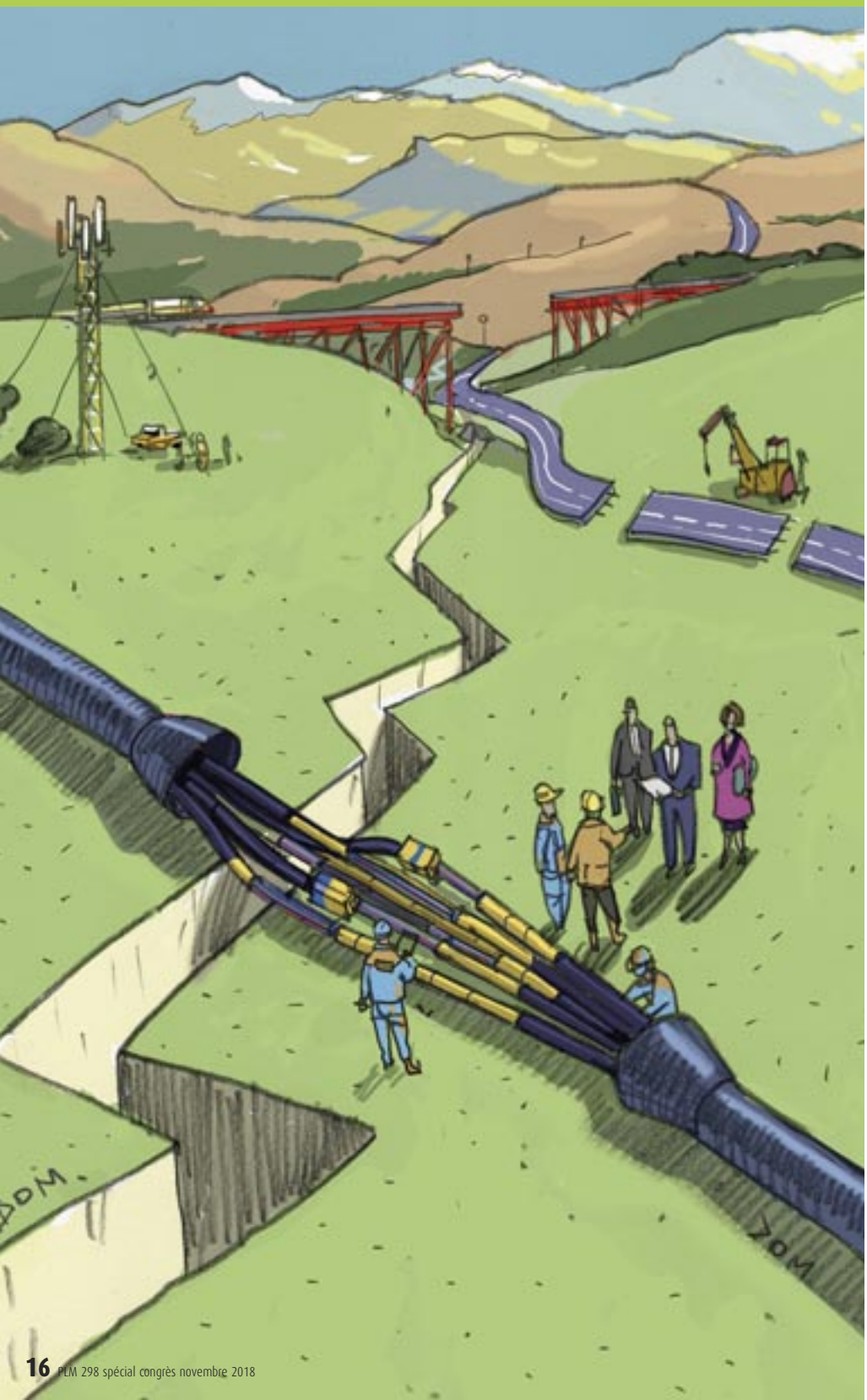

En préambule, Serge Morvan, le commissaire général à l'Égalité des territoires, grand témoin de la table ronde sur la gouvernance, a rappelé les nouvelles institutions liées à la montagne. Il a fait observer que le Premier ministre, Édouard Philippe, entend non seulement qu'elles soient conservées mais également renforcées. Les élus de la montagne aimeraient pouvoir placer beaucoup d'espoir dans la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dont il expose les raisons d'être et l'ambition.

« L'Agence nationale de la cohésion des territoires part d'un constat relativement simple, à savoir que malgré les efforts des élus, des collectivités territoriales, qu'elles soient régionales, départementales et communales, malgré la décentralisation, il existe encore trop de territoires où l'on peut avoir des projets mais où ces projets n'aboutissent pas. C'est ce qu'il faut changer. Il faut que ces projets puissent aboutir. Pourquoi n'aboutissent-ils pas aujour-

Grand témoin : *Serge Morvan,* commissaire général à l'Égalité des territoires
Intervenants :
- *Annie Genevard,* nouvelle présidente de l'ANEM, première vice-présidente de l'Assemblée nationale, députée du Doubs
- *Éric Pierrat,* secrétaire général aux affaires régionales de la région Bourgogne-Franche-Comté
- *Frédérique Gomez,* commissaire du Massif central
- *Jérôme Mathieu,* président de la commission Produits agricoles du comité de massif des Vosges
- *John Palacin,* président de la commission permanente du comité de massif des Pyrénées

Animateur : Thierry Eme, journaliste

d'hui ? Individuellement, il peut y avoir des raisons très locales, mais si on essaye de trouver des raisons globales, ils n'aboutissent pas parce que, parfois, les territoires n'en ont pas les moyens en dépit de l'appui des régions, des départements, des agences techniques départementales, des agences de l'urbanisme, des chambres consulaires…

Trop souvent, depuis des années, l'État va expliquer aux élus ce qui est bon pour eux. On va leur dire « si vous voulez une subvention de l'État, il faut que votre projet soit conforme à ce que nous voulons. Si vous voulez une subvention de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), par exemple, il faut que vous ayez 27 % de démolition dans votre projet urbain sinon vous aurez une subvention qui sera moindre. »

Or, évidemment, la qualité d'un projet ne dépend pas de ce critère administrativo-technique ou technocratique que nous avons décidé, certes, avec beaucoup de réflexion, mais qui, parfois, n'est pas pertinent sur le terrain. Or, qui sait mieux ce qu'il faut faire sur son territoire que les élus de ce même territoire et les habitants qui y vivent ?

> « L'Agence nationale de la cohésion des territoires doit être évidemment au service des élus des territoires de montagne . »

Cette approche de l'État, il faut donc la changer. Il faut vraiment que nous soyons, nous, services de l'État, au service des projets des territoires, au service de leurs élus, au service de leurs habitants. C'est la première chose qui fait qu'aujourd'hui on n'y arrive pas trop, parce que quand vous dites à un élu « il faudrait que ce soit ci, que ce soit ça », au bout d'un moment, il vous dit : « cela ne m'intéresse pas de mener votre projet. Ce qui m'intéresse, c'est de mener le mien ». Ce qui est normal.

Deuxième élément qui est aussi important : nous sommes très forts pour créer des normes, des procédures, souvent longues, les plus longues possible quand on n'a pas les crédits pour arriver à la fin. Et on a l'embarras du choix avec les textes juridiques. On en trouve toujours un qui correspond à ce qu'on veut dire. En revanche, nous sommes beaucoup moins forts pour dire comment on peut faire, et c'est ça aussi qu'il faut changer.

Donc, l'Agence nationale de la cohésion des territoires consiste à dire « pour cela, que faut-il faire ? » Donner les moyens au préfet ou au sous-préfet, aux services des commissariats de massif, au secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR), bien évidemment. Donner les moyens aux services de l'État d'avoir les outils qui permettent, mieux qu'aujourd'hui, de travailler sur le projet des élus. En somme, nous devons dire : « Vous souhaitez cela, on va essayer de faire aboutir votre projet et, pour cela, nous allons mettre tout le monde autour de la table en essayant de tenir compte de ce que vous nous dites. »

Il faut que cette Agence soit au service des projets de territoires et qu'en plus elle permette de les monter avec de l'ingénierie stratégique, de l'ingénierie maîtrise d'ouvrage et de l'ingénierie financière parce que, parfois, il existe aussi des moyens et des besoins pour faire aboutir un programme. Mais il faut aussi que cette ANCT soit susceptible de coordonner, de fédérer l'action des divers opérateurs de l'État, parce que chacun a sa capacité d'intervention, sa politique personnelle et tous ne parlent pas toujours de la même voix.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires doit être au service des élus des territoires de montagne évidemment. »

Débat :

Les élus de la montagne et les acteurs de terrain sont optimistes mais soulignent que les habitants veulent du concret

L'Acte II de la loi montagne du 28 décembre 2016 a renforcé les attributions et le fonctionnement de la gouvernance montagne. Qu'est-ce qui a changé en termes institutionnels et quelles sont les nouvelles perspectives ?

On entre tout de suite dans le vif du sujet avec la question sur les apports de l'Acte II de la loi montagne au Conseil national de la montagne (CNM). « L'article 10 de la loi a réécrit l'article 6 de la loi montagne de 1985 consacré au CNM et lui a attribué un important renforcement en termes de politique de la montagne, professe son vice-président, Joël Giraud, depuis l'Assemblée nationale. Je crois qu'inscrire ces évolutions dans le marbre de la loi n'était pas inutile », soutient-il. Ainsi, est-il spécifié que le CNM est informé des conventions interrégionales de massif qui constituent le seul contrat de plan par la loi (les autres n'ayant pas d'assise législative).

D'autres apports correspondent à des demandes portées par les élus de la montagne depuis de très nombreuses années. Désormais, le CNM peut être réuni à l'initiative du ministre en charge de l'Aménagement du territoire. Il suffit d'un arrêté du même ministre pour nommer une personne au CNM, et les conseils régionaux ainsi que les conseils départementaux y sont membres à part entière. Le mode de désignation des représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat a également été révisé.

« L'avis du Conseil national de la montagne est requis pour la totalité des projets de loi et des décrets spécifiques à la montagne », observe Joël Giraud qui ajoute : « Il y a aussi quelque chose d'important, c'est la saisine du Conseil national des normes dans la mesure où nous avons souvent des normes qui sont inapplicables en montagne. Vous le voyez, le CNM a progressé, je dirais d'une bonne taille. »

Annie Genevard ne manque pas de mentionner le rôle de l'ANEM dans ces acquis. « Nous avons fait un gros travail pour précisément assurer la présence des élus de la montagne dans toutes ces instances », insiste-t-elle. L'ANEM a également obtenu de pouvoir donner son avis sur la composition du collège des élus. Elle a veillé à ce qu'il y ait une représentation parlementaire au sein des comités de massif et est parvenue à ce qu'ils soient consultés sur les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation « parce que, mesdames et messieurs, nous concevons la montagne comme une montagne habitée et active. »

Dernier point : les élus de la montagne ont fait en sorte qu'au sein des comités de massif, il y ait au moins trois commissions obligatoires : Espaces et urbanisme, Développement des produits de montagne, Transports et mobilité. « Un massif qui n'est pas traversé, un massif qui n'est pas irrigué, est un massif qui est évité », développe encore la nouvelle présidente. Laquelle s'est dite aussi particulièrement satisfaite de l'annonce du ministre Sébastien Lecornu de l'entrée imminente de l'ANEM au sein de la Conférence nationale des territoires.

Tout bien considéré, à Morteau, les élus et acteurs de terrain de la montagne se sont montrés unanimes : la nouvelle gouvernance va dans le bon sens, même « s'il est encore un peu tôt pour tirer un premier bilan de ce qu'elle nous apporte. »

Annie Genevard a rappelé l'important travail de l'Associaltion pour que les élus de la montagne soient présents dans les instances de gouvernance.

Secrétaire général aux affaires régionales de la région Bourgogne-Franche-Comté, Éric Pierrat, note, de son côté, que la composition du comité de massif reflète mieux la diversité de la société et des acteurs locaux. »

Pour sa part, le président de la commission Produits agricoles du comité de massif des Vosges, Jérôme Mathieu, rappelle que, depuis toujours, les socioprofessionnels trouvent toute leur place dans les comités de massif. Dans ce contexte, sur les conséquences de la nouvelle loi montagne, leurs attentes sont avant tout « pratico-pratiques ». Jérôme Mathieu demande, à cet égard, qu'au moment des discussions – comme sur la PAC – les organisations agricoles soient considérées comme des partenaires à part entière : « Il faudra que nous travaillions avec les élus de la montagne et les associations qui la représentent », pose-t-il.

Jérôme Mathieu en profite également pour relayer la préoccupation commune de tous les élus : « Ce que nous attendons vraiment, c'est de voir si nous allons pouvoir mettre en œuvre, tous ensemble, en concertation bien sûr, ce droit à l'expérimentation, ce droit à l'adaptation de nos normes pour s'adapter précisément à la réalité de nos massifs, pour y développer la vie, comme on l'a dit, et l'économie agricole. »

Du concret ? Des résultats ? « C'est toujours très compliqué de trouver des sujets que tout le monde peut partager et ensuite porter parce qu'on est une instance de concertation et d'échange, mais il faut que cela se décline de façon opérationnelle », analyse Frédérique Gomez, commissaire du Massif central. « Il faut des têtes de réseau pour que les besoins puissent remonter et qu'on puisse essayer de mettre en face des outils comme le groupement d'intérêt public et le programme opérationnel FEDER que préside Sylvain Mathieu. On s'appuie sur un réseau institutionnel mais on est là pour animer le territoire, en aucun cas pour aller sur des projets d'investissements lourds. »

Reste que la nouvelle Agence nationale de la cohésion des territoires apparaît à Frédérique Gomez comme une réelle opportunité pour la mission des commissariats « parce qu'elle nous facilitera la tâche. Il y aura une ouverture. »

Une ouverture pour changer les pratiques ? Le commissaire général à l'Égalité des territoires, Serge Morvan, sait les promesses soulevées par l'ANCV et les responsabilités qu'elles lui confèrent. Et il les assume : « Nous ne devons pas rater l'occasion. Nous devons avoir une vision. Un état d'esprit. Il faut une volonté de se mobiliser en partenariat. Il faut des textes parce que sans texte législatif ou réglementaire, évidemment, on aurait des difficultés à le faire. Il faut une pratique et il faut des résultats concrets. Il faut que les habitants voient ce qui change. »

John Palacin, président de la commission permanente du comité de massif des Pyrénées complète : « Il est nécessaire de mener un travail d'articulation extrêmement concret afin de rendre efficaces tous les outils dont nous disposons maintenant. Et, dans ce but, Il faut que nous puissions nous parler afin que les projets montent, qu'ils se mettent en œuvre, que l'argent soit dépensé, que la montagne se modernise réellement. »

Cela s'appelle faire fonctionner les institutions. « Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour, et sur le terrain, nos concitoyens veulent des preuves. »

TÉMOIGNAGES ET QUESTIONS

Les violences faites aux femmes et les programmes régionaux de santé

Jean-Louis Millet, *maire de Saint-Claude :* « Je souhaiterais qu'une commission santé soit créée parce que dans nos régions éloignées de tout, c'est absolument crucial. Sinon, cela peut avoir des conséquences dramatiques. À Saint-Claude, on nous a supprimé la maternité, la chirurgie et la pédiatrie. Résultat : la semaine dernière, nous avons deux parturientes qui ont accouché au bord de la route. Cela s'est bien terminé mais s'il y avait eu des complications, les bébés seraient morts. Je ne veux pas connaître cela. L'hiver arrive et nous sommes, tenez-vous bien, sur routes enneigées, à deux heures et demie du centre hospitalier qui doit les accueillir ! On parle beaucoup de violences faites aux femmes mais la première des violences faites aux femmes, c'est d'abord la fermeture d'une maternité. »

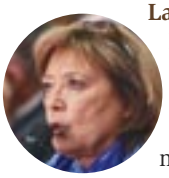

La réponse de Jeanine Dubié, *nouvelle secrétaire générale de l'ANEM :* « Je voudrais souligner que, dans le cadre de la loi montagne, nous avions prévu que, dans les programmes régionaux de santé (PRS) qui ont été d'ailleurs refaits récemment, il y ait une partie spécifique sur la montagne. Cela n'a pas été le cas. Il faut qu'on se saisisse de cela, et que, dans le cadre des comités de massif, nous demandions aux délégués régionaux de l'agence régionale de santé (ARS) de venir s'expliquer, de faire en sorte que cette problématique de la santé soit bien intégrée en montagne et dans les PRS. »

Marie-Noëlle Battistel :

« Je pars, mais je reste »

Dans un discours émouvant et très applaudi, la présidente sortante de l'ANEM a loué la noblesse de l'engagement des élus de la montagne et assuré qu'elle reste mobilisée.

« *M*adame la présidente nouvelle, chère Annie, madame la secrétaire générale, chère Jeanine, mesdames et messieurs les membres du bureau, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, chers vous toutes et tous, amis, acteurs, militants, défenseurs, amoureux de la montagne, je ne reviendrai pas sur mon bilan de ces quatre années de mandat puisque nous l'avons largement évoqué tout à l'heure dans les débats. Je m'attacherai particulièrement au passage de relais.

C'est une journée chargée d'émotion pour moi, vous vous en doutez, au moment de quitter cette belle famille de la montagne sans vraiment la quitter, rassurez-vous.

Je voudrais vous dire la fierté de l'élue locale, maire pendant 18 ans d'une petite commune de montagne de 350 habitants, nichée dans le Sud Isère. Celle d'une élue de terrain qui avant de se présenter à vous à cette tribune, avant même d'être élue à l'Assemblée nationale, a toujours donné, comme vous et comme des milliers d'élus locaux, beaucoup d'énergie pour son village et ses sommets. Beaucoup d'énergie pour les petits problèmes du quotidien, tout autant que pour la préparation de l'avenir.

On parle parfois de l'ANEM comme d'une association lobbyiste. Je ne suis pas certaine de la bienveillance de ceux qui nous affublent d'un tel qualificatif. Évidemment, ce vocable ne correspond en rien à l'ANEM. Car, du maire au président de conseil départemental ou régional, en passant par le député ou le sénateur de montagne, nous agissons uniquement au nom de l'intérêt général afin de prendre en compte, de façon adaptée, la situation particulière de la montagne, conformément aux principes défendus par le Conseil d'État dans sa jurisprudence relative à la défense de l'égalité de traitement entre les citoyens.

Qu'y a-t-il de plus noble, en effet, que de porter au-delà des sensibilités politiques, la voix de ces territoires, de leurs habitants et de leurs élus qui aspirent à protéger leurs particularités sans s'y enfermer ?

C'est avec l'énergie des montagnards, la force de notre engagement collectif que j'ai pris le relais de Laurent Wauquiez, et assumé ce relais que je transmets aujourd'hui à Annie Genevard.

Sachez en tout cas le sens profond qu'a eu pour moi la mission que vous m'avez confiée. Sachez aussi la valeur que je donne au combat de la montagne qui est celui de toute une vie.

L'ANEM est une cordée. Il s'agit là, c'est vrai, d'une notion à la mode, que même les moins montagnards utilisent pour justifier des ruissellements contestés. Mais accordez-m'en l'usage aujourd'hui. L'ANEM est une cordée qui permet d'avancer ensemble, solidairement, pour atteindre les sommets.

Je dois donc des remerciements à ceux qui nous ont permis d'avancer sur le chemin que nous avions collectivement tracé, de prendre un peu de hauteur et de franchir les quelques obstacles que nous avons rencontrés.

Vous me permettrez donc d'adresser tout d'abord un grand merci aux équipes de l'ANEM, aux femmes et aux hommes qui, chaque jour, nous permettent de travailler avec sérénité et efficacité. Chacun reconnaîtra évidemment leurs compétences, leur disponibilité et leur savoir-faire.

Je voulais souligner devant vous leur engagement. Dévoués et convaincus, on oublierait presque parfois qu'ils sont salariés tant ils sont militants de la cause de la montagne. C'est peut-être cela la leçon que je tirerai de mes responsabilités à l'ANEM : quand chacun tire dans le même sens, la cordée avance et rien ne l'arrête. C'est ce que je ferai, chers collègues, à vos côtés et à la place qui sera la mienne désormais, pour défendre les spécificités de la montagne. Je resterai donc engagée et mobilisée. Je pars aujourd'hui, mais je reste. »

LES DÉCISIONS DU 34e CONGRÈS EN LIGNE

L'assemblée générale, qui s'est tenue le vendredi 19 novembre, a procédé au renouvellement des instances dirigeantes de l'ANEM : présidence, secrétariat général et Comité directeur. Elle a aussi décidé de créer un poste de vice-président afin de constituer un exécutif tripartite intégrant la nouvelle majorité.

Conformément à une tradition bien établie, le Congrès a aussi adopté quatre motions qui appellent à l'accessibilité pleine et entière des territoires de montagne, à une vraie solidarité financière en faveur de la montagne, à des services de santé réellement accessibles et au respect de l'acceptabilité sociale en matière de grands prédateurs.

La liste des membres du Comité directeur comme le texte des motions sont consultables en ligne sur www.anem.fr

ANNIE GENEVARD : « MERCI MARIE-NOËLLE »

Au nom de tous les élus de la montagne, Annie Genevard a longuement exprimé la reconnaissance envers Marie-Noëlle Battistel, secrétaire générale de l'Association nationale des élus de la montagne de 2014 à 2016, puis présidente de 2016 à 2018. « Je souhaite à nouveau remercier Marie-Noëlle qui, au cours de ces deux années passées ensemble, a su défendre avec passion et opiniâtreté, sans compter son énergie, les intérêts de nos territoires en étant notre porte-drapeau devant les ministres et autres responsables publics, dans des domaines particulièrement importants tels que l'agriculture, la défense du pastoralisme contre les prédateurs, la compétence eau pour les communes qui le souhaitent, la couverture numérique et, enfin, et bien sûr, son domaine d'excellence, l'hydroélectricité », a rappelé la nouvelle présidente de l'ANEM. « J'ai veillé à laisser à la présidence ses prérogatives, c'était elle la présidente. Elle m'a associée chaque fois qu'elle le jugeait utile. On a toujours pu discuter très calmement. Jamais on n'a élevé la voix. Cela a été deux années vraiment impeccables. Je vous demande de lui réserver un tonnerre d'applaudissements. »

L'ÉMOTION DE JEANINE DUBIÉ

La nouvelle secrétaire générale de l'ANEM a été élue députée de la deuxième circonscription des Hautes-Pyrénées en 2012 et réélue en 2017. Elle est membre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

« Mes premiers mots seront pour Marie-Noëlle Battistel et Annie Genevard. Auprès d'elles, j'ai beaucoup appris et je veux, ce matin, les remercier très chaleureusement de m'avoir impliquée sur des sujets majeurs concernant la montagne, tels que le numérique, la santé, le maintien des écoles en territoire de montagne.

Si je n'avais pas bien compris les leçons, je peux vous assurer que, quand je rentrais en circonscription, j'avais le professeur du soir qui se chargeait des révisions, et je salue Chantal aussi qui est dans la salle, Chantal Robin Rodrigo qui a été aussi secrétaire générale de l'ANEM, et je l'associe aussi à ces remerciements, bien sûr.

Ces remerciements sont pour vous tous. Ils sont pour la confiance que vous m'avez accordée ce matin. C'est beaucoup d'honneur et je mesure la responsabilité qui est la mienne, à côté d'Annie. J'essaierai d'être à la hauteur, et de participer pleinement aux destinées de notre belle Association, de notre haute Association devrais-je dire, tant les sommets que nous avons à gravir pour l'avenir de nos territoires requièrent exigence, humilité, ambition, vision prospective et travail en concertation. Soyez donc assurés que je m'attacherai à tout mettre en œuvre pour que nous puissions atteindre nos objectifs partagés au-delà des sensibilités de chacun. »

AUTOUR DU CONGRÈS

Le succès était au rendez-vous de la rencontre annuelle des élus de la montagne. Le beau temps étant de la partie, cela a permis une sympathique photo de famille qui a réuni une grande partie des congressistes. Le chapiteau dressé devant le théâtre de Morteau, où se sont tenus les débats durant deux jours, hébergeait le village des partenaires de l'Association dont les stands ont multiplié informations et échanges avec les élus.

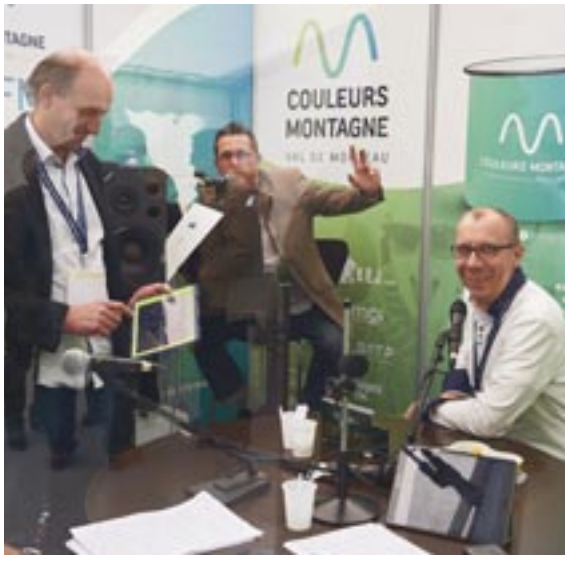

Le Conseil national de la montagne renaît dans le Puy-de-Dôme

Le Conseil national de la montagne nouvelle version s'est réuni pour la première fois le 12 octobre à Saint-Ours dans le Puy-de-Dôme.

Fraîchement nommés pour six ans à compter du 1er septembre 2018(1), les 80 membres du Conseil national de la montagne (CNM) se sont retrouvés au centre des congrès du Volcan de Lemptégy, situé sur la commune de Saint-Ours (Puy-de-Dôme), pour leur réunion d'installation. Le Premier ministre, Édouard Philippe, contraint par un emploi du temps très dense à l'occasion de son déplacement dans le département ce jour-là, n'a pu être présent pour l'arrivée des participants, déléguant au ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, le soin de conduire la réunion proprement dite.

L'un des points les plus importants à l'ordre du jour était l'élection des membres de la nouvelle commission permanente et de son président. Reconduisant les 17 membres de la commission préexistante, celle-ci a été élargie à 23 membres. Chacun se trouve doté d'un suppléant identifié (voir ci-contre). Ce choix de méthode vise à garantir un fonctionnement fluide de la commission en permettant d'assurer une participation effective soutenue à toutes les réunions planifiées.

L'autre point majeur de l'ordre du jour était l'avis du CNM sur plusieurs textes. Parmi ceux-ci figuraient notamment l'instruction relative à l'application du droit de l'urbanisme en montagne (annoncé notamment dans *PLM* n° 296 de septembre) et le projet de décret relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale.

Ce nouveau CNM ayant pour particularité d'être nommé par arrêté pour une durée de six ans, il ne risque pas de se retrouver inopérant s'il est nécessaire de remplacer l'un ou l'autre de ses membres (qu'il s'agisse de fin de mandat électif ou d'une autre cause de départ). Il devrait donc pouvoir travailler plus efficacement et se réunir au moins une fois par an comme le prévoit la loi.

(1) Arrêté du 2 novembre 2018 portant nomination au Conseil national de la montagne (*JORF* du 04.11.18).

LA NOUVELLE COMMISSION PERMANENTE

Titulaires	Suppléants
Collège des élus	
Jean-Bernard Sempastous	Philippe Huppé
Véronique Riotton	Pascale Boyer
Joël giraud	Emmanuelle Fontaine-Domeizel
Cyril Pellevat	Chantal Eyméoud
Jean-Yves Roux	Jean-Pierre Vial
Sylvain Mathieu	Jackie Helfgott
Aurélie Maillols	Andde Sainte-Marie
Marie-Noëlle Battistel	Sylvie Moutoucomorapoule
Annie Genevard	Pierre Jarlier
Charles-Ange Ginésy	Jean-Yves Gouttebel
Collège des comités de massif	
Pierre-Yves Motte	Anne-Marie Forgeoux
Jean-Félix Acquaviva	Nelly Lazzarini
Sophie Pantel	Tony Cornelissen
Axel Hoareau	Clarita Turpin
Collège des acteurs socio-économiques	
André Marcon	Nicolas Raynaud
Francis Mathieu	Nathalie Barbier
Christine Valentin	Daniel Prieur
Éric Brèche	Alexandre Maulin
Dominique Fayel	Bertrand Gerbet
Raoul Hadou	Anne-Marie Bareau
Collège des associations et gestionnaires de parcs	
Marie-Laure Pelissier-Tanon	Philippe Gamen
Christophe Viret	Pierre Jezequel
Enrico Riboni	Cedric Deguillaume

JOËL GIRAUD, DE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Le député des Hautes-Alpes et rapporteur général de la commission des finances à l'Assemblée nationale, Joël Giraud, a été réélu à l'unanimité président de la commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM). Il devient de ce fait vice-président du Conseil. L'éventualité de la désignation d'un autre vice-président pour le seconder n'a pas été envisagée, bien qu'il s'agisse d'une possibilité nouvelle offerte désormais par la loi depuis l'Acte II de la loi montagne qui a substantiellement élargi les attributions du Conseil et celles de son vice-président. En effet, outre la consultation du CNM, désormais de droit, sur tout projet de loi spécifique à la montagne, le président de la commission permanente a de surcroît la possibilité de saisir le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) des projets pouvant avoir un impact particulier en montagne.

En remerciant ses pairs de leur confiance, le vice-président réélu s'est déclaré plus que jamais déterminé à assurer le « service après vote », à travers le suivi des décrets et textes d'application des dispositions de portée générale en faveur de la spécificité montagne.

LES MESSAGES DE LA PRÉSIDENTE DE L'ANEM

Se félicitant de l'installation de ce Conseil de nouvelle génération, la présidente Marie-Noëlle Battistel s'est également exprimée sur les textes qui étaient soumis au CNM pour avis.

Elle a notamment souligné l'espoir suscité par les réunions de concertation organisées lors de l'élaboration de l'instruction sur le droit de l'urbanisme de montagne, relevant que de nombreux écueils avaient pu être évités. La rencontre annuelle instituée par l'instruction entre administration et représentants des acteurs des territoires de montagne devrait permettre d'autres améliorations notamment sur les seuils applicables aux études d'impact.

S'agissant du projet de décret habilitant le personnel des collectivités à assurer l'intermédiation entre loueurs et travailleurs saisonniers, elle a soulevé la question de savoir si le terme « entremise » couvrait bien les missions de réalisation d'états des lieux d'entrée et de sortie, de rédaction des baux, de remise des clés et de suivi de la location sous contrôle de l'organisme agréé, ce dont elle a eu clairement confirmation.

Concernant l'équipement neige des véhicules, tout en confirmant l'approbation des élus de montagne au projet de décret, elle a fait part de son regret que le texte ne s'applique pas aux poids lourds.

EDF 552 081 317 RCS PARIS, 75008 Paris – Crédit photo : Franck Oaldoux

TOUTE L'ÉNERGIE DE L'EAU, NOUS LA PARTAGEONS AVEC VOUS !

L'eau est la première énergie renouvelable. En France, c'est 12 % du mix énergétique d'EDF, produit par plus de 600 barrages. Nous privilégions, avec l'ensemble des acteurs locaux, le développement des territoires en garantissant une énergie sûre et compétitive.

Plus d'informations sur edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Barrage de Sainte-Croix